

JOURNAL MUNICIPAL DE FLEUREY-SUR-OUCHE

LE BORRBETEL

N° 65 - JUIN 2022

DOSSIER

*La qualité
de notre
environnement*



LE MOT DU MAIRE

Que devient le dans le "monde"

SOMMAIRE...



**Le budget
de la communeP. 4 → 5**



**La nouvelle salle
du conseilP. 7**



**Circuler et stationner
à FleureyP. 8 → 9**



**La qualité de
l'environnement ..P. 10 → 13**



**Du côté des écoles
et des enfantsP. 15 → 19**



**Activités des
associations P. 20 → 23**

Au commencement était le vote...

Merci aux Borbeteils de vous être, encore une fois, déplacés aussi nombreux pour exercer votre devoir civique lors des dernières élections présidentielles et législatives. Au moment où ces quelques lignes sont rédigées (27 juin), nous restons toutefois dans l'expectative de savoir comment et par qui notre pays va être gouverné.

Que va devenir l'écologie dans ce combat purement politique ?

Lors de la Covid, "on" nous a beaucoup parlé du monde d'après, que nous ne voyons néanmoins toujours pas venir car un conflit embrase dorénavant l'Est de l'Europe. En dehors de la dimension dramatique de cette guerre pour les populations, en dehors des contraintes fortes imposées par la COVID, les conséquences de ces événements, que nous commençons à entrevoir, doivent nous faire réfléchir.

Chacun est à même de constater l'extrême fragilité de nos sociétés : un minuscule virus ou l'égo d'un seul homme peuvent bouleverser la vie de tant d'êtres en même temps sur la planète entière.

La mondialisation et ses conséquences en cascades (l'effet papillon) est bien là et joue à plein, mais il faut garder espoir en l'humain. L'écologie et la biodiversité n'ont pas beaucoup eu l'honneur des débats lors de la Présidentielle alors que chacun est bien à même de constater le manque d'eau, les pollutions, l'inévitable épuisement



Ce bulletin a été préparé par le comité consultatif Borbeteil :

Directeur de la publication : Philippe Algrain

Rédacteur en chef : Jacques Miroz

Comité de rédaction : Philippe Algrain, Francis Bouquerel, Anne Boutillon, Erika Dumany, Claude Mauchamp, Jacques Miroz, Nadège Vanhove.

Auteurs des articles et photos : Philippe Algrain, Francis Bouquerel, Anne Boutillon, Mallorie Lacroix, Bernard Leclercq, Claude Mauchamp, Karen Mayo, Jacques Miroz, Jacqueline Mugnier (HIPAF), les P'tits Borbeteils, Florence Rhetty, Nadège Vanhove, l'association VEFO, les élèves de l'école élémentaire, Guy Mauchamp (photo aérienne)

Couverture : Anémone pulsatille, photo Nicolas Miroz

Conception - impression : ADN Imprimeur Quetigny

Dépôt légal : 2d trimestre 2022

colibri d'après" ?



des ressources carbonées, les changements climatiques, etc... Pourquoi nos "politiques" ne prennent-ils pas à bras le corps ces problèmes qui commencent à menacer notre existence même ?

L'écologie et la biodiversité sont devenus des sujets transversaux et fondamentaux sur lesquels les humains de bonne volonté devraient pouvoir se rejoindre sans esprit partisan.

Pourquoi avons-nous écouté, 24h sur 24h pendant plus d'une année, les experts en médecine nous justifier le port du masque, le couvre-feu ou la vaccination et pourquoi ne voulons-nous pas entendre les scientifiques du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental – 195 pays- sur l'évolution du climat) nous crier l'urgence qui existe à modifier nos comportements ?

En 1974, n'ayant que 19 ans, je ne fus pas autorisé à voter mais je m'étais déjà intéressé aux débats pour cette élection présidentielle au cours de laquelle, pour la première fois, apparut sur les écrans un homme de 70 ans, qui, assis sur un bureau avec son éternel pull-over rouge (René DUMONT 1904 – 2001), surprend les Français en se montrant à la télévision avec une pomme et un verre d'eau, pour leur expliquer, avec des mots tout simples, combien ces ressources sont précieuses et en péril.

Pratiquement 50 ans plus tard, rendez-vous sur : <https://www.ina.fr/ina-eclaire-actu/video/caf88001063/rene-dumont> pour apprécier si ses prédictions étaient bien exactes. Que de temps sans doute perdu...

Nous ne pouvons pas dire que "nous ne savions pas" et nous avons tous été des acteurs du désastre qui s'annonce. Il ne s'agit pas de nous culpabiliser mais, au contraire, de nous motiver. Dame Nature a besoin de nous comme nous avons besoin d'Elle.



Dans le titre de cet éditorial, figure le colibri.

Un jour, il y eut un immense incendie dans la forêt. Les animaux terrifiés assistaient, impuissants, au désastre. Tous, sauf le petit colibri qui s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. "Je fais ma part", répétait-il aux autres animaux incroyables et inactifs.

Cette légende amérindienne est à l'origine de l'utilisation du colibri comme symbole visant à démontrer que les efforts individuels peuvent concourir à un grand dessein. Pour ceux qui ne l'auraient pas encore visionné, je vais vous inviter, en septembre, à voir le film documentaire "Demain" de Cyril DION et Mélanie LAURENT. Sans verser dans le catastrophisme, il incite à l'altruisme et à la résilience pour aboutir à de bonnes fins. Vous le savez, notre équipe municipale ne revendique aucune étiquette politique. En revanche, chacun a adhéré à notre programme fortement empreint de transitions écologiques et énergétiques.

Il va donc falloir que notre commune, et ses habitants, jouent le rôle du Colibri. L'urgence est là, l'eau potable pourrait manquer ICI CHEZ NOUS. Déjà, des études de lotissements dans plusieurs communes riveraines sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

L'eau potable (ainsi que l'assainissement, par ailleurs) furent prévus pour une jauge de 1500 habitants dans notre commune. Or, il est hautement probable que nous soyons déjà au-delà de cette limite. Il devient donc urgent de proposer aux habitants plusieurs solutions pratiques pour économiser la ressource en eau potable (induisant, de surcroît des économies financières) et je vais prochainement faire des propositions au Conseil municipal. L'eau ne sera pas le seul domaine où nous devrons jouer les colibris.

Groupés, nous serons plus forts et pertinents. ❁

Philippe Algrain, Maire

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES & RECETTES

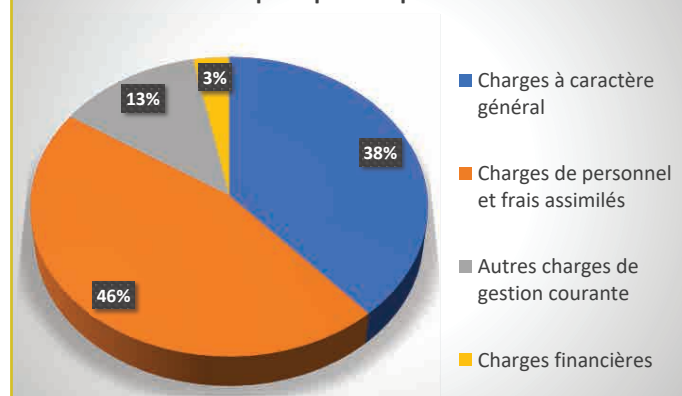
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Exemple	Budgétisé 2021	Réalisé 2021	Budgétisé 2022
Charges à caractère général	Chauffage, éclairage public, entretien courant...	295 900,00 €	227 161,03 €	315 050,00 €
Charges de personnel et frais assimilés	Traitements et cotisations diverses	342 480,00 €	317 329,06 €	375 250,00 €
Autres charges de gestion courante	SDIS, CCAS, solidarité, frais formation, indemnités élus...	104 000,00 €	104 786,71 €	103 452,90 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts	25 500,00 €	21 544,73 €	25 500,00 €
Autres charges et charges exceptionnelles	Titres annulés sur exercices antérieurs	- €	100,00 €	100,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	Dotations aux amortissements	- €	- €	- €
Atténuations de produits	Remboursements, dégrèvements d'impôts...	7 500,00 €	13 456,00 €	10 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		775 380,00 €	684 377,53 €	829 352,90 €

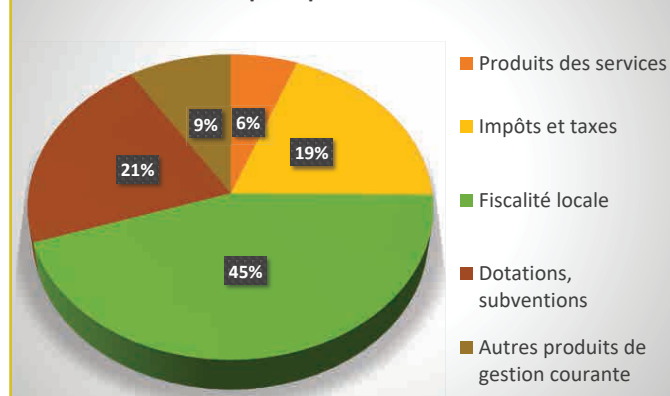
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Exemple	Budgétisé 2021	Réalisé 2021	Budgétisé 2022
Produits des services	Concessions cimetières, baux de chasse, affouages...	33 110,85 €	41 573,83 €	51 830,00 €
Impôts et taxes	Taxe d'aménagement, attributions de compens. de l'Etat	233 000,00 €	249 863,85 €	173 000,00 €
Fiscalité locale	Taxes foncières	253 247,00 €	311 869,00 €	400 052,00 €
Dotations, subventions	Dotation forfaitaire, dot. de solidarité rurale, FCTVA	78 050,00 €	201 295,13 €	189 464,00 €
Autres produits de gestion courante	Revenus des immeubles (loyers et charges)	75 000,00 €	82 425,28 €	80 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		672 407,85 €	887 027,09 €	894 346,00 €

Budget 2022 - Section fonctionnement principales dépenses



Budget 2022 - Section fonctionnement principales recettes



LE BUDGET

INVESTISSEMENTS

1 - Rue de la Cour des Closes

Si vous avez l'occasion de reprendre la liste des investissements que la commune envisageait en juillet 2021 (voir Borbeteil n° 63), un certain nombre de dossiers sont terminés et les autres sont en cours sauf deux d'entre eux :

- **les études pour la rénovation thermique des écoles et de la salle des fêtes ont été interrompues pour attendre les résultats (sans doute juin 2022) d'une autre étude de la Communauté de Communes concernant le devenir du périscolaire ;**
- **la fin des études et les premiers travaux pour l'extension du cimetière sont reportés de plusieurs années après que l'on ait pris en compte le nombre, finalement important, de tombes du cimetière actuel qui pouvaient être relevées (environ 70).**

Le budget d'investissement 2022 se monte à 1 090 750 €.

Les dépenses comprennent l'annuité de remboursements des emprunts (145 000 €) ainsi que le déficit reporté des investissements des années antérieures (201 562 €) ; de la sorte, le montant des investissements réels pour 2022 est de 744 188 € qui concernent les opérations suivantes :

- **travaux sur voiries** (avec subvention du conseil départemental de la Côte-d'Or pour 2021) de deux tronçons de la rue des Coquelots, de la rue des Mocéas et de quelques places de parkings supplémentaires devant la Mairie (emplacements actuellement enherbés) ;
- **travaux sur voirie** (avec subventions du conseil départemental et de la Communauté de communes pour 2022) d'une première tranche à l'ouest de la rue de la Cour des Closes ;

- **études et travaux d'enfouissement des réseaux aériens** (EDF, éclairage public, Télécom, fibre) sur le restant de la rue de la Cour des Closes (*photo 1*) ;
- **études et travaux d'un parking paysager** au 16 rue Truchetet (*photo 3*) ;
- **fin des études et travaux de l'extension de la Mairie** dans les anciens locaux du cabinet dentaire avec de nouveaux mobiliers ;
- **matériels de téléphonie adaptés à la fibre** optique pour la Mairie ;
- **travaux de charpente et couverture** en laves/lauzes de l'ancienne soue à cochon à côté de la cure (*photo 2*) ;
- **remplacement de la balayeuse municipale** devenue irréparable et renouvellement de nombreux outillages (tondeuse...) au profit de matériels électriques beaucoup moins bruyants ;
- **remplacement du tracteur municipal** qui a pris feu et qui est essentiel aux travaux courants de notre municipalité ;
- **poursuite de nombreuses études déjà entamées :** Grande rue depuis le cimetière jusqu'à l'autoroute, révision du Plan Local d'Urbanisme, rénovation énergétique des écoles et de la salle des fêtes, devenir des bâtiments de l'ancienne ferme sise 16 rue Truchetet (*photo 3*) et démarrage d'autres études (Atlas de la Biodiversité Communale, études de structures sur deux ouvrages d'art : pont du Petit Bon Moisson et pont métallique sur le canal). 🌸

2 - Ancienne soue à cochons



3 - Ancienne ferme au 16 rue Truchetet



FRANCE SERVICES

Vous aussi, vous vous SENTEZ UN PEU paumés dans la paperasse?



Au n° 11, rue Ferdinand Mercusot à Sombornon, les agents de la Communauté de Communes Ouche et Montagne vous accueillent et vous accompagnent gratuitement dans vos démarches administratives du quotidien dans le nouvel espace France services.

Marion, conseillère « France services » à Sombornon, a réservé le meilleur accueil aux représentantes de la mairie de Fleurey-sur-Ouche pour la revue municipale « Le Borbeteil ». Elle a présenté les nouveaux locaux que France services partage avec l'agence postale intercommunale : Sandra est chargée de l'accueil de France services et Sabrina de celui de la poste.

Les agents de France services dispensent un accompagnement de premier niveau et disposent de contacts privilégiés avec de nombreux partenaires officiels : La Poste, Pôle Emploi, la Direction Générale des Finances Publiques, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CAF), la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CPAM), la Caisse Nationale d'Assu-

rance Vieillesse (CARSAT), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), le ministère de l'Intérieur et de la Justice. Ces partenaires peuvent tenir des permanences ou être contactés par téléphone, mail ou par visio-conférence. Les agents complètent les informations par des explications individuelles détaillées ou par des cours collectifs selon les besoins.

DÉMÊLER LA PAPERASSE

Marion accompagne les usagers dans leurs démarches administratives (recherche de renseignements ou de papiers nécessaires pour monter des dossiers réglementaires) et contribue à démêler des contentieux administratifs.

DES CONSULTATIONS EN TOUTE DISCRÉTION

Un bureau est disponible pour recevoir les usagers de manière confidentielle, par exemple pour remplir une déclaration d'impôt qui, selon son degré de complexité, pourra être instruite soit par un agent de France services, soit par un agent des impôts. En effet ce bureau, entièrement équipé, peut également être mis à la disposition d'intervenants extérieurs qui souhaitent profiter de nos locaux.

UNE CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

Elodie, conseillère numérique, intervient sur rendez-vous individuel pour aider à la compréhension et au B.A.B.A de l'informatique : par exemple, créer une adresse mail, apprendre à faire des recherches sur internet, à

télécharger des applications, notamment sur smartphone, etc...

Des cours collectifs d'informatique vont d'ailleurs être programmés prochainement.

France services met également à disposition deux ordinateurs en libre-service reliés à Internet, une imprimante et un scanner, avec un accompagnement si nécessaire (retrouver un scan, chercher ou classer des dossiers...).

Les demandes les plus fréquentes concernent l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : carte grise, permis de conduire etc... mais surtout des demandes d'information de la part d'usagers qui souhaitent connaître leurs droits ou déposer un dossier de retraite : parfois juste pour une question d'adresse mail qui n'a pas encore été créée ou parce que ces personnes ne possèdent tout simplement pas d'ordinateur !

Les agents de France services sont là pour aider à regrouper les nombreux documents exigés par les différentes caisses de retraite et aident à faire une demande unique en ligne qui simplifie énormément les démarches plutôt que de solliciter chaque caisse en version papier comme c'était le cas auparavant. Pour l'instant, la fréquentation concerne essentiellement des personnes de plus de 50 ans mais les plus jeunes commencent à fréquenter les lieux également... 🌸

FRANCE SERVICES
11, rue Ferdinand Mercusot, Sombornon
03 73 55 11 51
accueil.fs@ouche-montagne.fr 

D'HIER À AUJOURD'HUI

DE LA MAISON COMMUNE À LA NOUVELLE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jusqu'à la révolution de 1789, l'église est le centre de la vie collective et culturelle. L'assemblée du village, assistée du curé, personnage et interlocuteur essentiel, administre la communauté de Fleurey.

Convoquée à l'issue de la messe paroissiale, elle prend des décisions concernant les biens communaux, les différents droits (de pacage, de glanage, etc.), certaines réparations à l'église, les recours en justice et la nomination du recteur d'école. Le prieur de Saint-Marcel-lès-Chalon, alors seigneur de Fleurey, peut aussi intervenir.

Sur la base des paroisses, la loi votée par l'Assemblée Nationale le 14 décembre 1789 crée 41 000 communes, dont celle de Fleurey-sur-Ouche. Le texte prévoit, pour chacune, un conseil municipal élu par les habitants, un maire pour la diriger et une Maison Commune, abritant la mairie.

Faute de ressources, c'est seulement en 1833/1834 qu'est construite cette maison commune (le bâtiment actuel de l'école), qui abritera salles de classe et mairie pendant 180 ans. Ces locaux étant devenus trop exigus et mal adaptés aux besoins actuels, notamment au plan de l'accessibilité, un nouvel ensemble est construit, qui abrite depuis 2013, les bureaux de la mairie et un cabinet dentaire.

En 2020, la création de la maison de santé à Fleurey entraînant le regroupement des professionnels rue de l'Aule, les locaux du cabinet dentaire sont devenus vacants.

QUE FAIRE DE CET ESPACE ?

La décision d'agrandir les locaux dévolus aux activités de la mairie s'est très vite imposée, pour plusieurs raisons :

- l'obligation légale de regrouper dans les mêmes locaux le maximum de fonctions régaliennes de la mairie;
- la complexité sans cesse croissante de la vie administrative et l'augmentation de la population du village entraînent un surcroît important de tâches, ce qui a conduit à la création d'un demi-poste supplémentaire de secrétariat et à la pérennisation du poste de troisième adjoint;
- la salle du conseil s'avérait exiguë pour accueillir, outre le public, les 15 conseillers, dont le nombre est d'ailleurs destiné à



La maison commune au début du 20^e siècle



augmenter après les prochaines élections, lorsque la population aura dépassé la barre des 1500 habitants et comprendra 19 conseillers municipaux.

Transformée en un temps record grâce à une excellente équipe de professionnels locaux, équipée d'un mobilier modulable, répondant aux normes d'accessibilité, cette nouvelle salle du conseil sert désormais, également, de bureau de vote et de salle des mariages. Elle pourra aussi être utilisée comme salle de réunions pour répondre aux besoins des associations. Elle peut accueillir jusqu'à 70 personnes. 🌸

Les éléments historiques de ce texte sont tirés du Borbeteil n°49 de janvier 2014 et sont le fruit des recherches de Guy Masson, ancien instituteur à Fleurey et auteur de nombreux articles sur l'histoire du village.





DEMAIN

Circuler et stationner à Fleurey

LES RUES ET PARKINGS

Plusieurs de nos rues et parkings vont être en travaux cette année (cf article Investissements, p 5) :

- sous maîtrise d'ouvrage de la commune, les rues des Coquelots (deux tronçons), des Mocéas et la première tranche de la Cour des Cloises (avec enfouissement des réseaux aériens du restant de la rue) ainsi que l'agrandissement du parking de la mairie et la création d'un parking paysager au numéro 16 rue Truchetet ;
- sous maîtrise d'ouvrage d'ORVITIS, la rue de la Velle (depuis la rue du stade jusqu'à la rue de l'Aule), la rue de la Fontaine Eclon et la rue de l'ancienne muraille.

Peut-être aurons-nous une bonne surprise avec l'acceptation de notre demande (présentée depuis deux ans) de subvention auprès du SICECO concernant l'enfouissement des réseaux aériens de la rue du Château entre le cimetière et l'Ouche ?

Un point important de notre mandat concerne toutefois l'axe principal de la route départementale 104 que nous connaissons mieux sous le nom de grandes rues du haut

et du bas et rue du Château. Depuis le déménagement de nos commerçants à proximité de la sortie de l'autoroute, les piétons et les poussettes sont en danger sur des trottoirs devenus inadaptés.

Nous avons tous l'impression, lorsque nous sommes piétons que les voitures roulent trop vite (quelle est notre attitude lorsque nous sommes, nous-mêmes, au volant ??).

Les premières études avec l'appui des techniciens du Conseil Départemental (propriétaire de la chaussée) et le concours de notre maître d'oeuvre (TECHNIVRD et JDM) qui nous accompagne dans notre rôle de gestionnaire des abords et trottoirs, se déroulent favorablement. Nous allons réussir, dans la largeur parfois étroite entre les façades, à faire cohabiter un ruban routier (quitte à le réduire sous forme d'écluse à sens prioritaire) avec un trottoir digne de ce nom permettant d'éviter de nombreux escaliers et descentes de caves, ce qui obligera, parfois, le piéton à changer de côté de rue.

La rançon de ce succès, souhaitable pour la sécurité de tous, va toutefois avoir comme conséquence la suppression de nombreuses places de parking dans les deux grandes rues du haut et du bas. Sont donc à l'étude le fait de rendre plusieurs rues adjacentes à sens unique afin d'y permettre un stationnement alterné, réduisant ainsi en principe la vitesse des véhicules.

Il est fort probable que le stationnement dans les rues adjacentes, devenues à sens unique, ne soit pas suffisant. C'est la raison pour laquelle, entre autres, la commune s'est rendu propriétaire, par préemption, au début du mois d'octobre 2021 de l'ancienne ferme de la famille MAILLOT.

Ce nouveau patrimoine communal, qui sera ultérieurement exploité au profit d'activités de services (crèche ?) ou commerces (bistrot participatif ?), va, dans un premier temps, permettre la création d'un parking paysager. 🌸



Plusieurs réunions publiques seront naturellement nécessaires afin que des échanges, espérons-le fructueux, puissent avoir lieu avec, principalement, les riverains, mais également toute la population.



LES RADARS PÉDAGOGIQUES

Les deux premiers radars pédagogiques ont été installés à Fleurey en octobre 2015, cela ne fait donc pas si longtemps... Mais ils se sont fondus dans le paysage, au point qu'on en vient à croire que les automobilistes n'y font plus vraiment attention. Sauf lorsqu'un radar est déplacé (de la rue de Morcueil à la rue du Château, devant les écoles, en juin 2021), ou qu'un nouveau fait son apparition (un troisième radar installé rue de Morcueil, mais plus près de l'entrée de l'agglomération, en février 2022).

ONT-ILS RÉELLEMENT UNE PORTÉE PÉDAGOGIQUE ?

Indolores pour les conducteurs (ils ne "flashent" pas, et sont incapables de dresser contravention), ont-ils réellement une portée pédagogique ? S'ils ne flashent pas, ils sont capables d'enregistrer un certain nombre de paramètres sur les véhicules circulant dans leurs cônes de visibilité, cônes au pluriel car les radars sont capables de "voir" devant et derrière eux. Les paramètres enregistrés sont uniquement la date et l'heure, le sens de circulation (allant vers le radar ou s'en éloignant), et la vitesse à l'entrée du cône de visibilité et à sa sortie. Mais ils permettent d'établir des graphiques instructifs sur le nombre de véhicules et leur vitesse selon, par exemple, le jour de la semaine et les tranches horaires.

Leur portée pédagogique concerne en réalité deux populations distinctes : les conducteurs, bien sûr, mais aussi la municipalité.

LES CONDUCTEURS

Pour juger de l'impact du radar sur les conducteurs dans la durée, examinons les données du radar en place depuis le plus longtemps, celui de l'entrée du village, Grande rue du Haut. Entre les premiers relevés des paramètres en janvier 2016 et les derniers,

en février 2022, tous les critères (vitesses moyenne et maximale, excès de vitesse...) se sont améliorés. On peut en déduire que l'effet radar fonctionne toujours et que les conducteurs font même en majorité plus d'efforts.

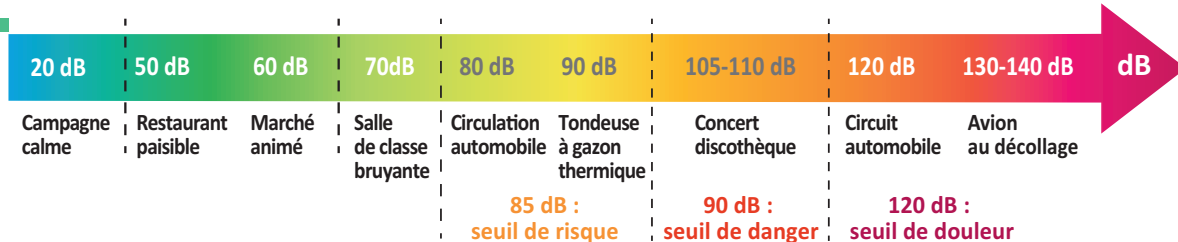
Période	Durée	Passages	Fréquentation	vitesse moyenne	vitesse maximale	excès de vitesse
13/10/2015 au 15/01/2016	3 mois	240416	2600/jour	44 km/h	115 km/h	18%
30/09/2021 au 27/02/2022	5 mois	390232	2600/jour	42 km/h	103 km/h	11%

LA MUNICIPALITÉ

Désirant connaître avec fiabilité les conditions de circulation rue du Château, à hauteur des écoles et du terrain de sports et de jeux, la municipalité y a installé un radar en juin 2021. Il indique dans ses premiers relevés que, dans une zone limitée à 30 Km/h, la vitesse moyenne y est

de 34 Km/h, la vitesse maximale de 89 Km/h... et que 72% des véhicules sont en infraction. Et ce, malgré les aménagements effectués : marquage au sol, panneaux "Ecoles", feux clignotants. Il y a donc à l'évidence une réflexion à poursuivre d'urgence.

Il ne faut bien évidemment pas tout attendre des radars pédagogiques ; cependant leur utilité semble réelle, à condition de les considérer non comme la panacée mais comme un outil et de les intégrer dans une réflexion plus large sur la sécurité, où la pédagogie doit prendre toute sa place. ☘



L'OUÏE

Le bruit que l'on entend à Fleurey

Notre environnement est perçu par nos différents organes sensoriels ; leur sollicitation peut se traduire par une impression globale de plaisir ou au contraire de gêne ou même de douleur ou à plus long terme par une dégradation de la santé.

LA POLLUTION SONORE : UN ENNEMI INVISIBLE MAIS BIEN RÉEL

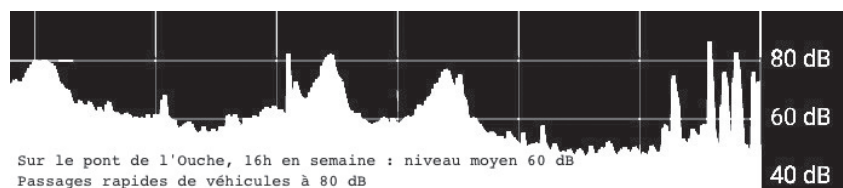
L'intensité sonore se mesure en décibels (dB) ; au-delà d'une exposition de 53 dB moyen la journée et de 45 dB la nuit, les études de l'OMS montrent des effets nocifs à plus ou moins long terme.

L'ADEME a publié en juillet 2021 une synthèse de ces effets délétères pour la France : le coût social est estimé à 156 milliard d'euros chaque année et 694 000 années de vie en bonne santé perdues par an par suite du stress engendrant troubles du sommeil et de la concentration, mais aussi maladies cardiovasculaires, dépressions, et même cancers. La loi impose des limitations de plus en plus contraignantes en tenant compte des résultats de ces études.

OÙ ET QUAND DÉPASSE T'ON CES NORMES DANS NOTRE COMMUNE ?

La première source de nuisance est liée à la circulation automobile.

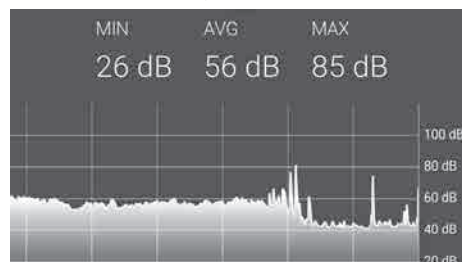
Mesure de l'intensité sonore durant une minute sur le pont de l'Ouche à 16h en semaine



On perçoit la rivière, les enfants dans la cour de récréation, ce qui ne dépasse pas 60 dB. Le passage de voitures augmente le bruit à 80 dB ce qui dépasse déjà la norme admissible qui serait ici de 10dB au-dessus du bruit moyen. Au moment des départs et retours du travail, on dépasse très nettement les normes. Le bruit de fond de l'A 38 est perceptible en continu et peut impacter la santé des riverains les plus proches ; plus ponctuellement le circuit automobile de Prenois dépasse aussi parfois les normes acceptables.

Le bruit du circuit de Prenois (partie gauche de la courbe) dépasse de 30 dB le niveau sonore ambiant (partie droite du graphe).

Un après midi d'été à l'entrée nord de Fleurey, par léger vent d'Est



Une autre source de bruit importante est liée aux engins à moteur thermique : souffleur de feuilles, tondeuse à gazon... **Ces appareils municipaux viennent d'être remplacés, à Fleurey, par des engins fonctionnant sur batteries, beaucoup moins bruyants.**

Quelles solutions possibles pour résoudre ces problèmes ? La limitation des vitesses de circulation automobile réduit nettement le bruit des pneus sur la chaussée. La législation sur les deux-roues motorisés et les contrôles ont réduit cette nuisance autrefois très répandue, mais la pratique du trial sur les chemins de randonnée continue avec ses nuisances sonores et la perturbation du milieu naturel. 🌿

